

Les pubs longeant la N184 peu à peu retirées dans cette ville des Yvelines

Les publicités qui avaient valu l'inscription de Conflans au palmarès de La France moche par l'association Paysages de France ont été retirées après l'action en justice de la Ville.



Les propriétaires des installations risquaient une amende de 239,89 € par jour et par publicité s'ils ne réagissaient pas. ©Joseph CANU

Inscrite au [palmarès 2024 de « La France moche »](#) par l'[association Paysages de France](#), dans la catégorie « **Pépinière de pubs** », à cause de nombreux panneaux installés dans des jardins ouvriers le long de la [N184](#), la **capitale de la batellerie** a bel et bien réagi.

Fini, La France moche

« J'ai établi un procès-verbal de constatation d'infractions concernant une dizaine de panneaux publicitaires sur des terrains privés », avait confié **Laurent Brosse**, le **maire** (Horizons) de **Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)**, peu après la publication du classement, en octobre dernier. L' élu avait également indiqué avoir saisi le **procureur** pour obtenir le retrait rapide des pancartes.

Considérant que les dispositifs étaient en infraction, notamment avec le **Code de l'environnement**, en raison de leur emplacement dans une **zone classée** « Naturelle valorisée », la Ville a donc **mis en demeure**, le 21 janvier dernier, les sociétés qui les avaient installés. Ces dernières, risquant de verser une **astreinte** de **239,89 €** par jour et par publicité, ont donc obtempéré.

Mise en demeure payante

Résultat : les panneaux publicitaires ont désormais disparu. « Effectivement, une partie des **procédures** initiées par la Ville a **abouti**. En attendant les autres... », a réagi Laurent Brosse sur les réseaux sociaux.